

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Demande de renseignements généraux

Programme 08 - Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Table des matières

- 1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2021-2022.
- 2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2021-2022.
- 3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme.
- 4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.).
- 5. La liste des dépenses en formation de communication.
- 6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2021-2022.
- 7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme.
- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 : la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement, le total des coûts, le sommaire de tout contrat, etc.
- 9. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2021-2022, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère.
- 10. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2021-2022, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes : la photocopie, le mobilier de bureau, l'ameublement, la décoration et l'embellissement, le distributeur d'eau de source, etc.
- 11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2021-2022, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie.

- 12. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2021-2022.
- 13. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2022-2023 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées.
- 14. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2021-2022.
- 15. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2021-2022.
- 16. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés.
- 17. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2021-2022.
- 18. Liste des sommes d'argent versées en 2021-2022, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme.
- 19. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère.
- 20. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).
- 21. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2021-2022, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant.
- 22. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.
- 23. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2021-2022.

- 24. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
- 25. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : le nom du site Web, le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site, les coûts de construction du site, les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour, les coûts de modernisation ou de refonte, la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site, la fréquence moyenne de mise à jour, le responsable du contenu sur le site, etc.
- 26. Pour 2021-2022, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec.
- 27. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2021-2022.
- 28. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
- 29. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.
- 30. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2022-2023.
- 31. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2021-2022 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2020 pour 2021-2022.
- 32. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

- 33. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.
- 34. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.
- 35. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
- 36. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
- 37. Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée.
- 38. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2021-2022 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2021-2022. Pour chacun de ces programmes existants en 2021-2022, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2021-2022, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
- 39. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
- 40. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres).
- 41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).
- 42. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

- 43. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle.
- 44. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme.
- 45. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme.
- 46. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.
- 47. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région, fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2021-2022.
- 48. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.
- 49. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022.
- 50. Toutes sommes dépensées et action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022.
- 51. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2021-2022, au sein du ministère ou de l'organisme.
- 52. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.
- 53. Nombre d'employés ayant été absent du travail pour cause de quarantaine liée à la COVID-19 ou en retrait préventif lié à la COVID-19 au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 ainsi que l'estimation des coûts en découlant.

- 54. Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022.
- 55. Concernant l'entretien ménager et la désinfection des locaux du ministère ou de l'organisme en 2021-2022.
- 56. Coût total de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST dans les locaux du ministère ou de l'organisme ainsi qu'une liste des recommandations effectuées.
- 57. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2020- 2021 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.
- 58. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2021-2022.
- 59. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.
- 60. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.
- 61. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entrainées par la pandémie de Covid-19, pour 2020 et 2021.
- 62. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60.
- 63. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Demandes de renseignements généraux – questions non répondues et motifs

# demande non- répondue NR	initiale dec partic		Motif
NR1	PLQ-4	Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) le rapport statistique sur la portée et la clientèle visée. Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.	Répondue par la réponse à la question 3
NR2	PLQ-7 PQ-6	La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation; e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.	Répondue par la réponse à la question 5
NR3	PLQ-12	Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet ; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ; d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ; e) les plus récentes évaluations du coût du projet ; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ; F9g) l'estimation des coûts restant à débourser pour compléter la réalisation du projet ; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : 🛽 la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. I) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.	
NR4	PQ-17c	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2021-2022 et les indemnités de retraite qui seront versées.	Répondue par la réponse à la question 13a
NR5	PLQ-19	Portrait des actifs excédentaires, ratio location propriété et nouveau pied-carrés en propriété.	Répondue par la réponse à la question 15
NR6	PLQ-21 PQ-19	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	Répondue par la réponse à la question 16
NR7	PLQ-27 PQ-25	Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	Répondue par la réponse à la question 12p
NR8	NR8 PLQ-28 PQ-26 POur chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2022-2023, par mission.		Répondue par la réponse à la question 12i

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR9	PLQ-31	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement : a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. Ventiler le montant total par catégorie.	Répondue par la réponse à la question 23
NR10	PLQ-34 PQ-31	Nominations, pour 2021-2022, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	Répondue par la réponse à la question 6
NR11	PLQ-116	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.	Répondue par la réponse à la question 48
NR12	PLQ-121	Nombre de mises à pieds et de non-renouvellement de contrats découlant de la pandémie de la COVID-19, au sein du ministère ou de l'organisme, en 2021-2022.	Répondue par la réponse à la question 21
NR13	PLQ-122	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de l'acquisition de matériel pour fins de télétravail (Tablettes, cellulaires, aménagement de bureau, remboursement de frais d'internet, etc.)	Répondue par la réponse à la question 6
NR14	PLQ-123	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de sécurité informatique en spécifiant précisément les sommes dépensées en frais de consultants en sécurité informatique.	Répondue par la réponse à la question 6
NR15	PLQ-124	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'acquisition de services de vidéo-conférence (ZOOM, Teams, etc.) : a) Liste des contrats; b) Nom du fournisseur; c) Montant déboursé.	Répondue par la réponse à la question 6
NR16	PLQ-128	Concernant l'achat de matériel de protection individuel par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 : a) Total des dépenses réalisées; b) Type de matériel de protection acquis (gants, gels, visières, etc.); c) Liste des fournisseurs retenus; d) Coûts d'installation; e) Liste des contrats accordés et montants déboursés; f) Si les contrats ont été accordés de gré à gré, en fournir le motif;	
NR17	PQ-10	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; c) leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	
NR18	QS-1	Nombre de postes ouverts pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Répondue par la réponse à la question 12l
NR19	QS-7	Indiquer le montant et la proportion des acquisitions de marchés publics de votre ministère depuis 5 ans. Ventiler en biens et services.	Répondue par la réponse à la question 6

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR20	QS-9	Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 54
NR21	QS-12	Indiquer la superficie et les dépenses encourues relativement aux locaux physiques utilisés par votre ministère, depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 14
NR22	PLQ-38 PQ-36	La liste des ententes et leur nature, signées en 2021-2022 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	Répondue par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
NR23	PLQ-48 PQ-45	Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	Répondue par le ministère du Conseil exécutif
NR24	PLQ-51 PQ-50	Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par la Société du Plan Nord
NR25	PLQ-52 PQ-51	Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par la Société du Plan Nord
NR26	PLQ-53 PQ-52	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par le ministère des Transports
NR27	PLQ-54 PQ-53	Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par le ministère des Transports
NR28			Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR29	PLQ-56 PQ-55	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles/Fonds Énergie.	Répondue par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour tous les ministères et organismes
NR30	PLQ-57 PQ-56	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.	Répondue par la Société du Plan Nord

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR31	PLQ-58 PQ-57	Pour chacune des cinq années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	Répondue par le ministère de la Justice
NR32	PLQ-71	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2021-2022.	Répondue par le Secrétariat à la jeunesse
NR33	PLQ-72	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR34	PLQ-73	PLQ-73 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.	
NR35	PLQ-75	PLQ-75 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC).	
NR36	PLQ-76 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre l'application du rapport « Le racisme au Québec, tolérance zéro » du Groupe d'action contre le racisme.		Répondue par le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme
NR37	limmigrantes en 2021-2022		Répondue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
NR38	PLQ-79	LQ-79 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2021-2022.	
NR39	PLQ-80	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.	Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR40	PLQ-81	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).	Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR41	PLQ-82	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ».	Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR42	PLQ-83	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR43	PLQ-84	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR44	PLQ-85	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : « Contre la violence conjugale, Agissons ».	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR45	PLQ-86	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ».	
NR46	PLQ-87	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'oeuvre 2018-2023.	
NR47	PLQ-88	PLQ-88 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action pour la main d'œuvre.	
NR48	PLQ-89	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges ».	
NR49	PLQ-91	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR50	PLQ-92 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'agriculture durable 2020-2030.		Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR51	PLQ-93	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Politique bioalimentaire 2018-2025.	Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR52	PLQ-94	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois.	Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR53	PLQ-95	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020- 2025.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR54	PLQ-96	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR55	PLQ-97	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat – Oser entreprendre 2017-2022.	
NR56	PLQ-98	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR57	PLQ-99	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR58	PLQ-100	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR59	PLQ-101	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action en économie numérique 2016-2021.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR60	PLQ-102	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie maritime 2015-2030.	Répondue par le ministère des Transports
NR61	PLQ-103	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR62	PLQ-104	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023.	Répondue par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR63	PLQ-105	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la vision internationale du Québec et du Plan d'action pour la relance des exportations.	Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie
NR64	PLQ-106	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan pour une économie verte 2020-2030.	Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR65	PLQ-107	PLQ-107 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie gouvernementale de développement durable l'E 2015-2020.	
NR66	PLQ-108	Q-108 Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.	
NR67	PLQ-109	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec.	
NR68	PLQ-114	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et d'accroître la sécurité des victimes.	
NR69	PLQ-115	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie.	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR70	PLQ-117	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR71	PLQ-118	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance ».	

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR72	PLQ-120	Coût total des primes COVID-19 accordées au sein du ministère ou de l'organisme, montant individuel de ces primes et nombre d'employés qui en ont bénéficié en 2021-2022 et le montant des primes qui n'ont toujours pas été versées.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR73	PQ-9	Liste détaillée de tous les contrats accordés en vertu des articles 118 et 123 de la Loi sur la santé publique, en indiquant : a) le nom du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'état de prestation des services; e) l'échéancier.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR74	PQ-54	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR75	QS-3	Fournir le budget concernant la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant : a) nombre total de véhicules; b) le nombre de véhicules hybrides rechargeables; c) le nombre de véhicules électriques.	Répondue par le ministère des Transports
NR76	QS-4	Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones. a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.	Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR77	QS-5	Fournir le budget réservé à la réalisation d'analyses différenciées selon les sexes (ADS+). Donner le budget de ces analyses en ETC ou le montant des contrats octroyés.	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR78	QS-6	Indiquer les dépenses encourues par votre ministère dans le cadre des missions prévues au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec dans lesquelles le ministère est impliqué depuis 5 ans.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR79	QS-13	Indiquer les dépenses encourues pour le soutien législatif apporté par votre ministère dans le développement et l'étude des différentes législations adoptées au cours de la présente législature.	Répondue par le ministère de la Justice
NR80	PLQ-15h PQ-16g	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR81	POur chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2021-2022 en indiquant pour chacun : a) le sujet ; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c) les coûts reliés à sa réalisation ; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.		Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR82	PLQ-64	La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.	
NR83	PLQ-65	Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer : a) La date ; b) La nature ; c) Les participants ; d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.	
NR84	PLQ-69	Tout portrait de l'empreinte carbone du ministère ou l'organisme réalisé en 2021-2022.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR85	PLQ-110	Toutes action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la conciliation travail-famille.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR86	PLQ-111	Toute action, note, ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR87	PLQ-112 Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de l'électrification des transports.		Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR88	PLQ-113	Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR89	PLQ-130	Fournir chaque avis reçu par le ministère ou l'organisme de la part de la Direction nationale de la Santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ou , en lien avec la pandémie de la COVID-19.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR90	PLQ-132 Nombre de plaintes reçues par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en lien avec la pandémie de COVID-19. (Préciser le nombre de plaintes provenant des employés et le nombre de plaintes provenant du public)		Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR91	PLQ-133	Consignes et directives données aux employés des cabinets ministériels en lien avec la pandémie de COVID-19 et leur présence au bureau en 2021-2022.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR92	PQ-47	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits

# demande non- répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR93	PQ-58	Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2021-2022, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits

- 1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2021-2022 :
- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
- les détails de ces ententes:
- les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés;
- j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts;
- k) toute consigne sanitaire encadrant le retour de ces missions;
- I) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage.

Aucun voyage.

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 18).

www.acces.mce.gouv.qc.ca/depenses/deplacement/dep-hors-qc.asp

En ce qui concerne la sous-question I), l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question 46.

SIHV 1.1

SIHV 2.1

- 3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24).

www.acces.mce.gouv.qc.ca/

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Pour les contrats 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré. Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

SIHV 3.1

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- I) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

TYPE D'ÉVÉNEMENT	вит	FOURNISSEURS	SOMMES DÉPENSÉES 2021-2022 (\$)	
Conférence de presse	Annonce Internet haute vitesse Kahnawake 21 juillet 2021 - Kahnawake Sports Complex	MTESS	5 273	
Conférence de presse	Annonce Internet haute vitesse Bernières 23 novembre 2021	MTESS	2 652	
Conférence de presse	Location de salle - Annonce Internet haute vitesse Bernières 23 novembre 2021	Normandin Hôtels & Suites Lévis	661	
	TOTAL CONFÉRENCES DE PRESSE			
	GRAND TOTAL			

5. La liste des dépenses en formation de communication :	
Organisées par le ministère ou l'organisme :	
a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;	
b) le but recherché par chaque dépense;	
c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.	
Données par un professionnel ou une firme externe :	
d) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023;	
e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;	
f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;	

h) le but visé par chaque dépense;

i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Le SIHV n'a pas réalisé de dépenses pour de la formation en communication en 2021-2022.

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans l'information diffusée sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). www.acces.mce.gouv.qc.ca/depenses/formation/frais-formation-colloque.asp.

SIHV 5.1

6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.e) les motifs de la demande

NOM DU CONTRACTANT	MOTIF DE LA DEMANDE	MODE D'OCTROI	MONTANT ACCORDÉ (\$)
12700069 Canada inc. Pierre Marc Gosselin	Fournir une revue exhaustive des sources d'information potentielles concernant l'évolution prévisible de la consommation, du transport et distribution de données dans les sociétés industrielles et particulièrement au Québec.	Contrat conclu de gré à gré	24 500
Académie de transformation numérique de l'Université Laval	Enquête concernant les principales tendances en matière des différents usages de télécommunication.	Contrat conclu de gré à gré	23 500
Ernst & Young S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	Audit de projet.	Contrat conclu de gré à gré	24 500
Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunications du Québec	Accompagner les entreprises locales et régionales pour qu'elles fournissent les données géoréférencées des adresses qui ne sont pas encore desservies par Internet haute vitesse (50/10 Mbps) sur les territoires que ces entreprises desservent.	Contrat conclu de gré à gré	23 460
Versacom	Impression de documents graphiques spécialisés.	Contrat conclu de gré à gré	1 820

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://www.seao.ca/.

7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :		
a) la liste des soumissions et le montant de chacune;		
b) la grille d'évaluation des soumissions;		
c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;		
d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;		
e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.		
cy le das concaint, les appeis à oni es aimaies en couls de l'oute et la l'aison de l'aimaidtion		
L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées		
sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://www.seao.ca/		

SIHV 7.1

8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 : a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.	:
Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://www.seao.ca/ ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.	

SIHV 8.1

- 9. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2021-2022, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à débourser pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- I) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2021-2022.

En 2021-2022, le SIHV n'a réalisé aucun projet qualifié en ressources informationnelles au sens des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.

SIHV 9.1

- 10. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2021-2022, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :
- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les oeuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) les distributeurs d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
- I. a) au Québec;
- II. b) à l'extérieur du Québec.

DÉPENSES	COÛTS (\$)
Photocopie et location d'équipement de reprographie	346
Mobilier de bureau	0
Ameublement	0
Décoration et embelissement	0
Distributeur d'eau de source	0
Remboursement des frais de transport	726
Remboursement des frais d'hébergement	1 014
Remboursement des frais de repas	187
Remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0
Dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	0
Tota	2 273

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

Le SIHV ayant été créé le 17 décembre 2020, aucune comparaison 2020-2021 à 2021-2022 n'est possible.

- 11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2021-2022, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :
- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) les coûts d'acquisition des appareils;
- d) le coût d'utilisation des appareils;
- e) le coût des contrats téléphoniques;
- f) les noms des fournisseurs;
- g) le nombre de minutes utilisées;
- h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

La réponse sera intégrée à celle concernant le Programme 2.

Pour les sous-questions c), d), e), f) l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).

lwww.acces.mce.gouv.qc.ca/depenses/telecom/contrat-telecom.asp

SIHV 11.1

SECRÉTARIAT À L'INTERNET HAUTE VITESSE ET AUX PROJETS SPÉCIAUX DE CONNECTIVITÉ ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 12. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 :
- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- I) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- m) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires; (pour les trois premières années)
- n) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- o) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- p) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- q) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
- r) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

12. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-
2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 :

Les réponses aux sous-questions a, b, c, d, e, f, g, i, j, k, l, m, n, o et q seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.
h) En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1º de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.
p) Aucun poste aboli au net pour l'année 2021-2022.
r) Pour l'année 2021-2022, 6 postes vacants au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité (SIHV).

SIHV 12.2

 13. Pour chaque ministère et organisme, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2022-2023 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées; b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2021-2022 et les indemnités de retraite qui seront versées; d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats. 		
a) Nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées : La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.		
b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines : fin de cette mesure le 31 mars 2015.		
c) Nombre de départs à la retraite en 2021-2022 et les indemnités de retraite qui seront versées : aucun départ à la retraite.		
d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats en 2021-2022 : aucun.		

SIHV 13.1

- 14. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2021-2022 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
- k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse;
- I) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.

EMPLACEMENT	SUPERFICIE (m²)	COÛT 2021-2022 (\$)	DATE DE FIN	PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ
770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	95	40 072	31 décembre 2025	Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures
875, Grande Allée Est, Québec	404	104 092	N/A	Société québécoise des infrastructures

NOTE : la réponse à la sous-question g) est incluse à la question générale 16.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). https://www.acces.mce.gouv.qc.ca/depenses/baux/baux.asp).

15. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :		
a) La liste des actifs excédentaires inoccupés; b) La valeur estimée de ceux-ci; c) Les coûts d'entretien annuel; d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci;		
La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.		

SIHV 15.1

	re et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : é les travaux.
Les	s informations relatives aux coûts de déménagement et d'aménagement seront fournies dans le cadre du programme 2.

SIHV 16.1

17. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2021-2022, en indiquant pour chaque individu :			
a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; e) la prime de départ versée, le cas échéant; f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2020-2021; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) la masse salariale totale par cabinet; l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.			
Aucun.			

SIHV 17.1

SECRÉTARIAT AUX RELATIONS AVEC LES QUEBECOIS D'EXPRESSION ANGLAISE ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023 RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

S. Liste des sommes d'argent versées en 2021-2022, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : le nom de l'organisme concerné ou de la personne; la circonscription électorale; le montant attribué; le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 26). www.acces.mce.gouv.qc.ca/depenses/budget-ministre/budget-ministre.asp

SIHV 18.1

19.Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, profession ministère : a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu; g) les prévisions pour 2021-2022.	onnels, fonctionnaires, etc.), rému	néré par le ministère, mais qui n'occ	ape aucun poste dans ce
	Aucun.		

SIHV 19.1

 20. Liste du personnel en disponibilit a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité e) les prévisions pour 2022-2023. 	té par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

SIHV 20.1

21. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2021-2022, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) par catégorie d'âge; c) prévisions pour 2022-2023.			
	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.		

SIHV 21.1

22. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
a) le nom de la personne;
b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
d) l'assignation initiale;
e) l'assignation actuelle;
f) la date de l'assignation hors structure;
g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
6)
Aucun membre du personnel du SIHV n'est rémunéré et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.
у по

SIHV 22.1

 23. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement : a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. Ventiler le montant total par catégories.
La réponse à cette question sera fournie par le programme 2.

SIHV 23.1

24. Les sommes déboursées par le cabinet ministérie culturels, les billets d'événements et de conférences			
privé ou autre.			
	Aucune somme débo	oursée pour les besoins du SIHV.	

SIHV 24.1

25. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels) fournir, et ce, depuis l'existence du site :				
a) le nom du site Web;				
o) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;				
c) les coûts de construction du site;				
d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;				
) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);				
f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);				
g) la fréquence moyenne de mise à jour;				
h) le responsable du contenu sur le site;				
i) les noms de domaines réservés;				
j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.				
A				
Aucun				

SIHV 25.1

Pour 2021-2022, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec,	'n
ecisant :	
es régions et les villes visitées;	
les personnes et organismes rencontrés;	
oour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;	
les raisons du déplacement;	
'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
es coûts ventilés;	
e cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.	
	_
Le SIHV n'a réalisé aucune dépense liée à des déplacements pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec en 2021-2022.	
	_

SIHV 26.1

27. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2021-2022 : a) le détail des mandats; b) le coût (déplacements, etc.); c) le nombre de ressources affectées; d) le nombre de rencontres; e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre; f) l'objet; g) les dates.	
La réponse à cette question sera founie par le programme 2.	

SIHV 27.1

28. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	

SIHV 28.1

29. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

SIHV 29.1

30. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2022-2023.						
L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2021-2022 des ministères et organismes.						

SIHV 30.1

31. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2021-2022 demandé par le Secrétariat du Conseil du trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2021 pour 2022-2023.							
	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.						

SIHV 31.1

2. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.							
0 \$ en transferts fédéraux reçus en date de 28 février 2022 pour l'exercice financier 2021-2022.							

SIHV 32.1

33. Pour chaque ministère et organisme (y înancière 2021-2022, en ventilant par cate				fournir pour l'année
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , ,		
	Le SIHV n'a ver	rsé aucune prime ni boni pour l'ann	ée 2021-2022.	

SIHV 33.1

34. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.							
En 2021-2022, aucun boni ou autre rémunération variable fondés sur le rendement n'a été accordé au personnel de cabinet ministériel, et ce, conformément à la Directive concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel des cabinets de ministre.							

SIHV 34.1

35. Pour chaque ministère et orga 'année financière 2021-2022, en v ncluant les montants versés pour	entilant par catégorie d'				
		Le SIHV n'a versé aucune pri	me de départ pour l'année	2021-2022.	

SIHV 35.1

36. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.							
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.							

SIHV 36.1

37. Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.							
Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.							

SIHV 37.1

8. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2021-2022 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2022-2023. Pour chacun de es programmes existants en 2021-2022, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis et our lesquels la dépense sera nulle.							
La r	réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.						

SIHV 38.1

39. Indiquer les nouvelles initiatives o nécessaires à leur financement.	u toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes
	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
	La reponse à sette question serà il ansimise par le seu etanat da consen da tresor pour tous les ministeres et organismes.

SIHV 39.1

 40. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres): a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI; e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques. 							
a) Les dépenses informatiques générales du SIHV (postes de travail, bureautique, etc.) sont comptabilisées au programme 2.							
b) Mise en place et mise à jour de la base de données cartographique du SIHV. Cette initiative ne constitue pas un projet qualifié en ressources informationnelles au sens des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.							

SIHV 40.1

me (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

SIHV 41.1

42. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

SIHV 42.1

43. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du Conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnels en indiquant : a) la dépense totale relative au paiement des cotisations; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation; c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.		
Le SIHV n'a versé aucune somme en vertu de la directive visée (6-79).		

SIHV 43.1

44. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) La date; b) La nature; c) Les questions posées; d) Les réponses; e) La firme retenue; f) Les coûts.
Aucun sondage ou enquête d'opinion n'a été réalisé par le SIHV.

SIHV 44.1

45. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant;
b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.
Dépenses totales pour le SIHV en placements publicitaires pour l'année 2021-2022 : aucune.
Depenses totales pour le siriv en placements publicitaires pour l'année 2021-2022 : aucune.

SIHV 45.1

46. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'acha le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	at de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans
	Aucun.
	Addin.

SIHV 46.1

 47. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région: a) Fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2021-2022; b) Nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2021-2022 en précisant la région d'origine et la région destination; 		
c) Nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.		
La réponse aux sous-questions b) et c) sera donnée par le Secrétariat du Conseil du trésor.		

SIHV 47.1

48. Toutes sommes dépensées et actions réalisées protection de la jeunesse.	s par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la
	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

SIHV 48

49. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022.	
La liste des contrats octroyés par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022, s'il en est, est présentée à la réponse à la question 6.	
En ce qui concerne les actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels, nous vous informons que, suivant le deuxième alinéa de l'article 29 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous nous devons de refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.	

SIHV 49.1

50. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022.
L'information concernant le plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022 sera présentée au Rapport annuel 2021-2022 des ministères et organismes assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

SIHV 50.1

51. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2021-2022, au sein du ministère ou de l'organisme : a) Nombre d'employés au total en ayant bénéficié; b) Nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2021; c) Proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié.	
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	

SIHV 51.1

52. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.		
	Réponse : 1 677 \$	

SIHV 52.1

53. Nombre d'employés ayant été absents du travail pour cause de quarantaine liée à la COVID-19 ou en retrait préventif lié à la COVID-19 au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 ainsi que l'estimation des coûts en découlant.					
	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.				

SIHV 53.1

4. Concernant toute mesure de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 :		
a) Les sommes dépensées; b) Le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE); c) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.		
a) Le SIHV n'a dépensé aucune somme.		
c) Aucune.		
Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://www.seao.ca/ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.		

SIHV 54.1

55. Concernant l'entretien ménager et la désinfection des locaux du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :			
a) Le total des sommes dépensées;b) Le nom des fournisseurs retenus;c) La liste des contrats.			
	La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes logés dans un immeuble dont celle-ci est propriétaire.		

SIHV 55.1

6. Coût total de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST dans les locaux du ministère ou de l'organisme ainsi qu'une liste des recommandations effectuées.					
	Pour 2021-2022 : 0 \$				

SIHV 56.1

2021-2022 et qui ont fait l'objet d'une ata) le nombre d'autorisations;b) le nom du professionnel ou de la fire	mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en utorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : me touchée faisant l'objet de cet octroi; ociés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
Ce	es informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://seao.ca/.

SIHV 57.1

58. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2021-2022 : a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); c) le nombre total de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.				
L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2021-2022 du Ministère.				

SIHV 58.1

9. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.				
Aucun comité formé par le SIHV.				

SIHV 59.1

 60. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des sta a) Nombre de stagiaires reçus; b) Heures de stages effectuées; c) Rémunération totale déboursée. 	ages depuis 2016.
	Aucun stagiaire reçu par le SIHV.

SIHV 60.1

61. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entrainées par la pandémie de Covid-19, pour 2020 et 2021.				
La rép	ponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.			

SIHV 61.1

62. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60.				
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.				

SIHV 62.1

	63. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.
	Aucune amende perçue.
١	

SIHV 63.1



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Programme 08 - Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Table des matières

- 1. Concernant le programme Québec haut débit, le nombre de municipalités qui ont obtenu du financement pour la connexion à Internet haute vitesse, fournir l'investissement reçu par projet, ainsi que les échéanciers pour chacun des projets. Fournir également le solde du programme en date du 1er mars 2022 le nombre de personnes nouvellement branchées par les projets.
- 2. Concernant le Programme « Régions Branchées » de la stratégie numérique du Québec : la date de tous les appels de projets ; la liste des projets qui ont été retenus lors d'appels de projets ; état de situation des projets retenus ; le nombre de personnes nouvellement branchées par le projet ; échéancier détaillé des projets retenus ; évaluation de l'ensemble des coûts des projets retenus ; les projets rejetés et les raisons du rejet pour chacun d'eux.
- 3. Concernant le millier de foyers québécois ne figurant pas aux cartes fédérales pour la connexion à Internet haute vitesse, fournir : Le nombre de foyers supplémentaires à connecter à Internet haute vitesse ; Le coût estimé pour connecter ses foyers ; L'échéancier pour la connexion de l'ensemble de ses foyers ; Depuis que la problématique est connue, combien de foyers ont été connectés.
- 4. Liste des découvertures Internet haute vitesse en date du 31 mars 2022, et spécifiant la région.
- 5. Le nombre de foyers qui, au 3 octobre 2022, risquent de ne pas être connectés adéquatement à Internet haute vitesse.
- 6. Copie des échanges et des contrats avec Bell Canada afin d'avoir accès au poteau pour la connexion Internet haute vitesse, en spécifiant les régions dans lesquelles ses contrats ont simplifié la connexion des foyers.
- 7. Liste des régions ou municipalités avec lesquelles les contrats de connexion à Internet haute vitesse avec des entreprises régionales n'ont pas complété la connexion au 31 mars 2022.
- 8. Liste des régions dont la connexion a été ralentie par la crise pandémique, en spécifiant les coûts supplémentaires prévus pour les retards.
- 9. Préciser ce qui est considéré comme une connexion haute vitesse en mars 2022 et la prévision d'amélioration de connexion nécessaire dans les 5 prochaines années.

1. Concernant le programme Québec haut débit, le nombre de municipalités qui ont obtenu du financement pour la connexion à Internet haute vitesse, fournir l'investissement reçu par projet, ainsi que les échéanciers pour chacun des projets. Fournir également le solde du programme en date du 1er mars 2022 le nombre de personnes nouvellement branchées par les projets.

Les projets de l'Opération haute-vitesse se termineront le 30 septembre 2022.

Le nombre de foyers nouvellement branchés par le volet Régions branchées est estimé à la fin février à environ 5 200.

Les projets de l'Opération haute-vitesse ayant fait l'objet d'une annonce publique sont disponibles à l'adresse : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/IHV/operationHV/Tableau_OHV_RB-VEI-VEII_Region-Fournisseur-Foyer-Financement_220202.pdf

TABLEAU SOMMAIRE DES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES DANS LE CADRE DU VOLET RÉGIONS BRANCHÉES DU PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT

	Nb d'aides financières	Nb de bénéficiaires	Nb de municipalités	Nb foyers	Enveloppe	Solde de l'enveloppe
Programme/volet	accordées	concernés	concernées	visés	initiale	initiale
Québec haut débit - volet Régions branchées	13	3 1:	1 216	38 569	92,9 M\$	39,4 M\$

SIHV 1.1

Concernant le Programme « Régions Branchées » de la stratégie numérique du Québec :
la date de tous les appels de projets;
la liste des projets qui ont été retenus lors d'appels de projets;
état de situation des projets retenus;
le nombre de personnes nouvellement branchées par le projet;
échéancier détaillé des projets retenus;
évaluation de l'ensemble des coûts des projets retenus;
es projets rejetés et les raisons du rejet pour chacun d'eux.
L'appel de projets pour le volet Régions branchées s'est terminé le 6 décembre 2019.
Les résultats de l'appel de projets sont les suivants :
193 projets reçus :
67 projets retenus
106 projets filaires non-retenus
20 projets sans-fil non-retenus

SIHV 2.1

 3. Concernant le millier de foyers québécois ne figurant pas aux cartes fédérales pour la connexion à Internet haute vitesse, fournir : a) Le nombre de foyers supplémentaires à connecter à Internet haute vitesse; b) Le coût estimé pour connecter ses foyers; c) L'échéancier pour la connexion de l'ensemble de ses foyers; d) Depuis que la problématique est connue, combien de foyers ont été connectés. 				
Les données de source fédérale utilisées antérieurement par le SIHV reposaient sur une répartition géographique estimée des foyers québécois, basée sur des données statistiques issues du recensement 2016. Dans le cadre de l'Opération haute-vitesse, afin d'assurer un accès à Internet haute-vitesse à tous les foyers québécois, le SIHV a entrepris une transition vers un référentiel reposant que des véritables advasses, issues du sorvice y Advasses Ovébec y du gravuernement du Ovébec.				
référentiel reposant sur des véritables adresses, issues du service « Adresses Québec » du gouvernement du Québec. Ainsi le passage d'un référentiel de quelque 3,9 millions de foyers statistiques du gouvernement fédéral à un référentiel de quelque 4,3 millions de foyers réels, s'est traduit initialement par une hausse de foyers supplémentaires à rejoindre.				

SIHV 3.1

4. Liste des découvertures Internet haute vitesse en date du 31 mars 2022, et spécifiant la région.				
	Une carte interactive qui sera rendue publique prochainement sur le site Québec.ca permettra de visualiser			
	les foyers desservis et non desservis dans les différentes régions et municipalités du Québec.			

SIHV 4.1

5. Le nombre de foyers qui, au 3 octobre 2022, risquent de ne pas être connectés adéquatement à Internet haute vitesse.					
	Une carte interactive qui sera rendue publique prochainement sur le site Québec.ca permettra de visualiser les foyers desservis et non desservis dans les différentes régions et municipalités du Québec.				

SIHV 5.1

6. Copie des échanges et des contrats avec Bell Canada af contrats ont simplifié la connexion des foyers.	in d'avoir accès au poteau pour la connexion Internet haute vitesse, en spécifiant les régions dans lesquelles ses
	Cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

SIHV 6.1

7. Liste des régions ou municipalités avec lesquelles les contrats de connexion à Internet haute vitesse avec des entreprises régionales n'ont pas complété la connexion a 31 mars 2022.
Aucun des différents bénéficiaires de l'Opération haute-vitesse (grands fournisseurs ou petits fournisseurs locaux) n'avait, au 31 mars 2022, complété son déploiement en totalité.

SIHV 7.1

8. Liste des régions dont la connexion a été ralentie par la crise pandémique, en spécifiant les coûts supplémentaires prévus pour les retards.			
La quasi-totalité des bénéficiaires de subventions en charge de projets de déploiement des réseaux a été ralentie par la crise pandémique.			
L'échéancier demeure cependant identique et les subventions octroyées demeurent inchangées.			
Les coûts supplémentaires, le cas échéant, sont absorbés par les bénéficiaires.			

SIHV 8.1

9. Préciser ce qui est considéré comme une connexion haute vitesse en mars 2022 et la prévision d'amélioration de connexion nécessaire dans les 5 prochaines années.						
50 Mbps	en téléchargement /10 Mbps en téléversement est la norme minimale fédérale pour la haute vitesse sur laquelle le gouvernement du Québec se base.					

SIHV 9.1



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe de l'opposition

Programme 08 - Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Table des matières

SECRÉTARIAT À L'INTERNET HAUTE VITESSE ET AUX PROJETS SPÉCIAUX DE CONNECTIVITÉ ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

- 1. Veuillez détailler les actions du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de fournir internet à haute vitesse dans toutes les régions du Québec. Veuillez fournir le pourcentage du territoire québécois actuellement desservi par internet haute vitesse et l'échéancier afin que 100% du territoire soit couvert par internet haute vitesse. Veuillez ventiler par région la proportion du territoire respectivement sans couverture internet, internet haute vitesse ou cellulaire. Veuillez indiquer les raisons des retards de l'avancement de ces couvertures. Veuillez fournir par municipalité sans couverture internet ou cellulaire une estimation de l'instauration de ces services. Veuillez fournir les sommes dépensées ou qui seront dépensées à partir des fonds publics pour ces mesures
- 17. Veuillez détailler les actions du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de fournir internet à haute vitesse dans toutes les régions du Québec. Veuillez fournir le pourcentage du territoire québécois actuellement desservi par internet haute vitesse et l'échéancier afin que 100% du territoire soit couvert par internet haute vitesse. Veuillez fournir le nombre de ménages branchés à Internet haute vitesse en 2021-2022. Veuillez ventiler par région la proportion du territoire respectivement sans couverture internet, internet haute vitesse ou cellulaire. Veuillez fournir par municipalité sans couverture internet ou cellulaire une estimation de l'instauration de ces services. Veuillez fournir également les sommes dépensées ou qui seront dépensées à partir des fonds publics pour ces mesures.

- 1. Veuillez détailler les actions du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de fournir internet à haute vitesse dans toutes les régions du Québec.
- a) Veuillez fournir le pourcentage du territoire québécois actuellement desservi par internet haute vitesse et l'échéancier afin que 100% du territoire soit couvert par internet haute vitesse.
- b) Veuillez ventiler par région la proportion du territoire respectivement sans couverture internet, internet haute vitesse ou cellulaire.
- c) Veuillez indiquer les raisons des retards de l'avancement de ces couvertures.
- d) Veuillez fournir par municipalité sans couverture internet ou cellulaire une estimation de l'instauration de ces services.
- e) Veuillez fournir les sommes dépensées ou qui seront dépensées à partir des fonds publics pour ces mesures.

L'échéancier afin que 100 % du territoire soit couvert par internet haute vitesse est le 30 septembre 2022.

À la fin de l'exercice 2021-2022, il était estimé qu'environ 4,1 millions de foyers étaient desservis en internet haute-vitesse, soit un peu plus de 97 % des foyers admissibles.

Une carte interactive qui sera rendue publique prochainement sur le site Québec.ca permettra de visualiser les foyers desservis et non desservis dans les différentes régions et municipalités du Québec.

SIHV 1.1

1. Veuillez détailler les actions du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de fournir internet à haute vitesse dans toutes les régions du Québec.

La juridiction du minstère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été transférée au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité (SIHV) du ministère du Conseil exécutif (MCE) depuis le 16 décembre 2020.

TABLEAU SOMMAIRE DES AIDES FINANCIÈRES

Programme/volet	Nb d'aides financières accordées	Nb de bénéficiaires concernés	Nb de municipalités concernées	Nb foyers visés	Enveloppe initiale	Solde de l'enveloppe initiale ¹
Québec haut débit - volet Régions branchées ²	13	11	216	38 569	92,9 M\$	39,4 M\$
Éclair I	6	6	615	117 559	733,4 M\$	366,7 M\$
Éclair II ²	11	11	130	53 558	93,6 M\$	50,1 M\$
Éclair III ³	19	13	64	10 443	150,0 M\$	111,8 M\$

^{1:} pour Régions branchées, Éclair I et Éclair II, le solde s'explique principalement par la contribution du gouvemement Fédéral, certains projets interrompus et les avenants aux conventions.

En ce qui concerne la mobilité, une mesure de 50 M\$ a été annoncée au budget 2022-2023 pour poursuivre le déploiement de la couverture mobile sur les axes routiers du Québec.

Une partie de ces sommes seront consacrées dans un premier temps à mesurer et à cartographier la couverture actuelle du Québec afin d'identifier les zones non desservies ou mal desservies.

Les sommes totales requises pour compléter la couverture mobile sur l'ensemble du réseau routier pourront être estimées avec une plus grande précision à la lumière des résultats de la cartographie réalisée. Les sommes allouées à la mesure permettront également de financer les projets identifiés à titre prioritaire visant à étendre et améliorer le réseau mobile actuel.

SIHV 1.2

^{2:} inclut 5 041 foyers visés par Régions branchés et faisant l'objet d'une consolidation dans le cadre d'Éclair II.

^{3:} inclut les aides financières confirmées dont la convention est en cours de préparation.

- 17. Veuillez détailler les actions du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de fournir internet à haute vitesse dans toutes les régions du Québec.
- a) Veuillez fournir le pourcentage du territoire québécois actuellement desservi par internet haute vitesse et l'échéancier afin que 100% du territoire soit couvert par internet haute vitesse.
- b) Veuillez fournir le nombre de ménages branchés à Internet haute vitesse en 2021-2022.
- c) Veuillez ventiler par région la proportion du territoire respectivement sans couverture internet, internet haute vitesse ou cellulaire.
- d) Veuillez fournir par municipalité sans couverture internet ou cellulaire une estimation de l'instauration de ces services.
- e) Veuillez fournir également les sommes dépensées ou qui seront dépensées à partir des fonds publics pour ces mesures.

La juridiction du minstère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été transférée au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité (SIHV) du ministère du Conseil exécutif (MCE) depuis le 16 décembre 2020.

L'ensemble des réponses requises ont été fournies à la question 1 du deuxième groupe d'opposition.

SIHV 17.1



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Programme 08 - Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Table des matières

SECRÉTARIAT À L'INTERNET HAUTE VITESSE ET AUX PROJETS SPÉCIAUX DE CONNECTIVITÉ ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

- 20. Concernant le programme « Québec Haut débit », fournir la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'aide, le nombre d'emplois créés et le montant reçu pour l'année financière 2021-2022. Inclure les sommes allouées (totales et ventilées) par région.
- 43. Concernant le programme « Québec branché » de la Stratégie numérique du Québec, identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région en 2021-2022. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi de cette aide, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2022-2023 pour le programme « Québec branché ».

20. Concernant le programme « Québec Haut débit », fournir la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'aide, le nombre d'emplois créés et le montant reçu pour l'année financière 2021-2022. Inclure les sommes allouées (totales et ventilées) par région.

Le montant total dépensé dans le cadre de Québec haut débit - volet Régions branchées en 2021-2022 est de 33,2M\$.

Les aides financières accordées dans le cadre du programme Québec haut débit - volet Régions branchées ainsi que les informations demandées à leur sujet sont présentées dans les tableaux ci-dessous portant sur l'ensemble des projets de l'Opération haute-vitesse.

Les projets de l'Opération haute-vitesse ayant fait l'objet d'une annonce publique et leur répartition régionale sont disponibles à l'adresse : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/IHV/operationHV/Tableau_OHV_RB-VEI-VEII_Region-Fournisseur-Foyer-Financement_220202.pdf

À noter que l'incidence des différents projets de l'Opération haute-vitesse sur la création d'emplois fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Les réponses fournies à la question 1 de l'opposition officielle et à la question 1 du deuxième groupe d'opposition complètent l'information requise.

TABLEAU SOMMAIRE DES AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES DANS LE CADRE DU VOLET RÉGIONS BRANCHÉES DU PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT

	Nb d'aides financières	Nb de bénéficiaires	Nb de municipalités	Nb foyers	Enveloppe	Solde de l'enveloppe
Programme/volet	accordées	concernés	concernées	visés	initiale	initiale
Québec haut débit - volet Régions branchées	13	11	. 216	38 569	92,9 M\$	39,4 M\$

SIHV 20.1

liste des entreprises, des n	nme « Québec branché » de la Stratégie numérique du Québec, identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région en 2021-2022. Inclure la nunicipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi de cette aide, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant et at d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2022-2023 pour le programme « Québec branché ».
	Le montant total dépensé dans le cadre de Québec branché en 2021-2022 est de 11,1M\$. Le montant total prévu aux crédits pour 2022-2023 est de 10,4M\$.

SIHV 43.1